



Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix

AVIS PUBLIC RÔLE TRIENNAL 2023-2024-2025 1^{re} ANNÉE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la Greffière-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix.

Le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la première année du rôle triennal d'évaluation 2023-2024-2025 de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix a été déposé à mon bureau le 13 septembre 2022 et que toute personne peut le consulter durant les heures d'ouverture des bureaux de l'hôtel de ville.

Que pour l'exercice financier 2023 du rôle d'évaluation foncière 2023-2024-2025 de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1), au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification. Une demande de révision prévue par ladite section 1 doit être déposée avant le 1^{er} mai 2023.

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le Règlement 113-2010 de la MRC de Papineau, à défaut de quoi, elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le Règlement 113-2010 sont disponibles à la MRC de Papineau au 266 de la rue Viger, à Papineauville, J0V 1R0.

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC de Papineau, à l'attention de la Greffière-trésorière. Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à Notre-Dame-de-la-Paix, ce 13 septembre 2022.

Chantal Delisle
Directrice générale et
Greffière-trésorière